



Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)
Bernard MOURGUES Titulaire (DOUANES)
Aurélie FERNANDEZ Titulaire (DRFIP)

Olivier NEDOBEJKINE Suppléant (DIRCOFI)
Axel ESCOT-SEP Suppléant (DRFIP)
Frédéric MANCINI Suppléant (DOUANES)

cgt.drifp33@dgfip.finances.gouv.fr
bernard.mourgues@douane.finances.gouv.fr
cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

Un CHSCT de poids : 16 points à l'ordre du jour + les questions diverses.

Un tel ordre du jour mériterait bien plus d'une journée pour aborder en profondeur certains sujets. Les représentants CGT dans leur déclaration liminaire (annexée à ce compte rendu) ont mis en avant la dégradation de nos conditions de travail résultant des politiques d'austérité et le démantèlement de la fonction publique. Les représentants CGT par le biais du CHSCT ont aussi demandé une reprise d'un dialogue social toujours en panne. Les représentants CGT ont veillé jusqu'ici à ce que chaque sujet soit traité pleinement en CHSCT et non abordés à la va vite uniquement pour clôturer les débats.

Ainsi, après une rapide concertation intersyndicale, l'ensemble des organisations syndicales a décidé une levée de séance à 17h15. Il restait en effet 5 points à traiter plus les questions diverses.

Les PV.

Il reste six PV de 2014 non votés. Trois étaient présentés lors de cette séance, le vote sur ces derniers a été différé en raison de la non-prise en compte des modifications proposées par les organisations syndicales. Le président a justifié ce manquement par la longue absence de sa secrétaire animatrice. La CGT a regretté qu'à cette fonction il n'y ait toujours pas de remplaçant. En outre la CGT a exigé de bien vouloir respecter le délai réglementaire de un mois maximum pour la transmission des PV aux OS.

Un nouveau secrétariat pour le CHSCT.

Le premier CHSCT 2015 devait élire un nouveau secrétaire, représentant l'ensemble des OS auprès du président. La CGT était porteuse d'une proposition de secrétariat alternant par année civile. Cette proposition a été rejetée par les deux autres OS. En conséquence, lors du deuxième tour de scrutin, c'est notre camarade Aurélie FERNANDEZ, qui a été élue par 5 voix contre 3.

Rappel du règlement intérieur

La CGT a des propositions d'amendements. Nous avons donc demandé à ce que le règlement intérieur fasse l'objet d'un avenant lors de la prochaine séance plénière du 05 mai 2015. Les représentants CGT ont proposé aux autres organisations syndicales de travailler ensemble sur ce sujet en amont de cette dernière.

Présentation du nouvel « espace dématérialisé santé, sécurité au travail » des Douanes.

Les OS saluent unanimement la convivialité et les fonctionnalités (possibilité d'anonymat, espace pour le public, bibliothèque de documents....) du nouvel espace dématérialisé (même s'il reste très dépendant de la présence de l'informaticien à l'origine du programme) mis en place à la Direction des Douanes.

La DRFIP va étudier la possibilité de le transposer.

Cependant, nous militons pour la coexistence de cet espace avec les registres papiers qui doivent être maintenus dans les services.

Bilan des formations 2014 des Directions

La réunion entre assistants de prévention prévue de janvier 2014 n'a pas pu se tenir. Les formations au plus près des lieux de travail ont été privilégiées. Les formations sont inscrites au PAP.

Bilan des PAP et des DUERP

Les bilans des DUERP 2013 (Document Unique de Prévention des Risques Professionnels) et les PAP 2014 (Plan Annuel de Prévention) ont été présentés pour les directions suivantes : DRFIP, Douanes, DIRCOFI, DNID, INSEE. Le PAP correspond aux solutions apportées par les directions concernées afin de remédier aux problèmes inscrits dans les DUERP.

LES DOUANES, la CGT a dénoncé le manque d'implication de la direction pour améliorer l'hygiène des bâtiments (Sociétés de nettoyage). Ce problème reste une question récurrente pour l'ensemble des administrations et dénoncé à maintes reprises par l'ensemble des OS.

Banc d'accueil Hôtel des Douanes

La CGT a de nouveau interrogé l'administration sur l'avancée du dossier du meuble servant de caisse à l'accueil du musée des douanes. Meuble acheté il y a presque 10 ans pour son aspect incontestablement esthétique, mais totalement inadapté au niveau ergonomique pour les agents, provoquant des traumatismes musculo-squelettiques (passage du médecin de prévention). L'administration nous a répondu que le dossier était en cours et qu'un ergonome devrait faire un contrôle. Affaire à suivre.

Monte charges de l'hôtel des douanes : Pour déplacer les lourdes charges (ramettes de papier et autres fournitures, meubles etc.) la douane utilise à l'hôtel des douanes un monte charge électrique ouvert directement sur une petite cour. Malgré les efforts de l'administration pour encadrer strictement l'usage de ce monte charge, ce système reste très dangereux. Comme solution possible, la création d'un ascenseur dans la cage d'escalier principal. Nous attendons une information sur le projet actuel de la part de la direction.

Aéroport de Mérignac :

La CGT continue de dénoncer le laxisme de la direction des douanes locales en matière de prévention contre les risques de contamination bactériologique et virale, que ce soit pour les agents comme pour les usagers. En effet des passagers en provenance de pays tiers, ayant passé 8 à 12 heures dans l'avion, introduisent sur le territoire national des nourritures avariées porteuses de maladies graves.

Les douaniers intervenant sur l'aéroport de Mérignac doivent ouvrir les bagages et en sortir des aliments avariés sans autre protection que des simples double gants chirurgicaux totalement insuffisants et susceptibles de se déchirer très facilement (Lors de l'ouverture des bagages notamment, les seules fermetures éclair peuvent les déchirer). Par la suite la nourriture contaminée est d'abord placée dans un double sac poubelle classique, qui se déchire facilement par percement (Os ou arêtes). Le sac est ensuite transporté sur un chariot à bagage pris dans l'aéroport avec lequel le douanier traverse la zone publique pour se rendre dans le local poubelle commun à tout l'aéroport. La marchandise saisie est placée ensuite dans une poubelle classique fermée mais non hermétique. Conséquence, en cas de déchirure du sac, on retrouve des traces de sang depuis le lieu de saisie jusqu'au local poubelle c'est-à-dire sur toute la longueur du hall de l'aéroport, ce qui représente une distance conséquente que tous les passagers sont susceptibles de piétiner. Cette poubelle n'est pas systématiquement désinfectée et le chariot à bagage non plus.

Le représentant de la direction des douanes se cache derrière une note nationale très insuffisante et inadaptée à ce type de saisie, et n'apporte aucune solution concrète aux problèmes soulevés par la CGT à plusieurs reprises dont 2 fois en 2014. En effet la note nationale ne se base sur aucune étude sérieuse du processus de travail, nous regrettons que les conséquences d'hygiène et de sécurité ne soient pas prises plus au sérieux.

Les autres risques :

Les représentants CGT ont dénoncé le manque de mesures prises face à l'augmentation des RPS (Risques Psycho Sociaux), directement issus des restructurations précipitées. La Direction des Douanes a pour seule réponse qu'il est plus facile d'acheter du matériel que de prendre des mesures contre les RPS. Preuve en est que les postes amenés à fermer (Le Verdon, Périgueux, Castillon la Bataille, Cadillac n'ont pas été choisis comme sites représentatifs pour l'expérimentation sur les RPS

DRFIP :

Le bilan est un point d'étape qui a été présenté lors du groupe de travail DUERP du 12 mars 2015, ce bilan est en constante évolution puisque les actions sont continues. Les actions concernant les RPS sont isolées car c'est une nouveauté et certaines restent à mettre en œuvre.

DNID : (Direction Nationale)

Le périmètre de compétences s'est vu étendu à trois autres départements avec un effectif constant d'où un sous effectif qui induit du stress. Des modalités d'organisation ont été mises en place. Les représentants CGT ont interrogé la Direction sur le passage en CT (comité technique) et en CHSCT de cette extension de périmètre à effectif constant, la réponse a été que cette extension répond à une volonté d'harmonisation avec les autres DNID basée sur le volontariat. Mais pour la CGT ce n'est pas suffisant et c'est avec un renforcement des effectifs qu'une solution pérenne peut être apportée.

Les principaux problèmes relevés sont : Le transport de fond ainsi que l'expertise de bijoux.

INSEE :

Beaucoup de risques restent à traiter et les formations 2014 n'ont pas été déroulées. Des risques de TMS sont relevés notamment pour les agents utilisant le stylo slash code barre à longueur de journée. Le DTA pour 2014 n'a pas été transmis, la Direction s'est engagée à y remédier.

La mise en œuvre par les Douanes du CODT

Une commission immobilière sur le sujet s'est tenue début 2015, lors de cette dernière les représentants CGT ont expressément demandé à la Direction des Douanes de trouver des solutions afin d'anticiper les remplacements des départs à la retraite à venir et éviter ainsi qu'un agent se retrouve à travailler seul de nuit.

Lors de cette séance plénière la Direction des Douanes s'est engagée à mettre les effectifs nécessaires et suffisants pour éviter cette situation et garantir à minima deux agents la nuit. La CGT a reformulé les réserves qu'elle avait exprimées lors de la commission immobilière sur les aspects immobiliers (salle de contrôle, surface des bureaux...).

Devant cette avancée sur les moyens humains, la CGT s'est ABSTENUE sur ce vote.

DIRCOFI Comme l'année dernière la CGT a remis en cause les modalités de rédaction du DUERP 2013 et sa traduction dans le PAP2014. Lors du CHSCT du 24 juin 2014, nous étions intervenus sur la sous évaluation des RPS (Risques Psycho Sociaux) plus particulièrement dans leur dimension organisationnelle (Conflit avec la hiérarchie, stress, objectifs individuels). Cette situation a été illustrée par un conflit entre le chef de brigade et ses agents au sein d'une brigade de vérification (conflit dû à des relations hiérarchiques irraisonnées confinant au harcèlement). A l'époque, la CGT était intervenue auprès du DIRCOFI pour trouver une solution à ce problème et le directeur avait nommé un médiateur qui avait reçu individuellement tous les agents. Lors de l'examen de ce cas au CHSCT en 2014, le DIRCOFI avait expliqué que cette question était sur le point d'être résolue. Or, il n'en a rien été. L'issue est venue d'une réaction d'urgence des agents, 6 agents sur 7 ont en effet demandé leur propre mutation au mouvement local. 4 agents sur 6 ayant pu quitter le service.

La CGT s'était étonnée de ne pas voir cette souffrance recensée dans le DUERP 2013. C'est pour cette raison que la majorité des OS avait à l'époque rejeté le DUERP de la DIRCOFI. Le bilan du PAP 2014 n'a logiquement pas pris en compte ce risque (RPS) pas plus que le DUERP 2014. En effet la direction de la DIRCOFI nous a expliqué qu'en l'absence de nouveau risque recensé, il n'y avait donc pas lieu d'en tenir compte dans le DUERP 2014. La direction de la DIRCOFI a précisé qu'en 2014 elle n'avait pas été avisée suffisamment tôt de l'existence de ce risque et que le groupe de travail tenu en amont du CHSCT n'avait pas relevé cette question.

Contrairement aux affirmations de la direction, c'est elle-même qui n'a pas voulu prendre en compte cette situation. Par la suite le CHSCT lui avait demandé de modifier en ce sens son DUERP. Malgré les engagements de son directeur lors du CHSCT, la DIRCOFI n'en a rien fait. Devant ce blocage de la direction de la DIRCOFI, la CGT a voté contre le DUERP 2015 et le bilan des PAP 2014.

Les représentants CGT ont exigé la transmission du rapport établi en 2012 par le médecin de prévention sur le sujet, la Direction dit ne pas avoir connaissance de ce rapport.

Information sur la centralisation régionale de fiscalité énergétique.

Le service des Douanes est en charge du recouvrement de la fiscalité dite énergétique (la taxation des produits issus des industries pétrochimiques exemple pétroles, gaz et dérivés).

La direction des douanes a décidé, aux dires du représentant de son service du personnel de « *professionnaliser* » le métier, comme si les agents en place n'étaient pas aujourd'hui à la hauteur de ce travail.

La direction des douanes comme seul dossier nous a présenté une fiche d'impact qui précise qu'il s'agit en fait d'un transfert de charge de travail de 4 sites (Agen, Périgueux, Bordeaux, Mérignac) sur le bureau déjà existant à Bassens.

Cette charge de travail ne représente, pour la direction des douanes que 0,52 Emploi Travaillé Plein Temps (ETPT), ce qui à ses yeux ne représente pas quelque chose de significatif pour les 4,70 agents déjà présents à Bassens. Or, sachant que 0,52 ETPT représente une charge de travail de 835 heures, qu'il faudra donc répartir sur les 4,7 agents temps plein en poste, il s'agit d'une augmentation de 177 heures par agent et par an (Environ 1 mois de travail supplémentaire par agent).

Cette même direction considère que la charge de travail sera facilement absorbée sans difficulté à la suite de ce transfert de charges, or ce service est déjà en difficulté.

A ce jour aucune modification n'est apportée sur les postes de travail. Les outils informatiques sont inchangés. Dans ce cas-là, cette même direction considère que ce projet reste non significatif et qu'elle n'a pas à solliciter l'avis du CHSCT.

La CGT a posé la question de savoir quels étaient les critères objectifs pour déterminer si un projet était ou non significatif, aucune réponse.

A la question : considérez-vous que ce transfert de charge de travail, n'a aucun impact sur les conditions de vie au travail des agents ? Là aussi, sans réponse.

Les représentants CGT ont demandé l'examen pour avis de ce dossier en CHSCT, refus de la Direction des Douanes. Pour la CGT cette façon de voir les choses est représentative du respect de cette Direction pour les personnels et pour le dialogue social.

Cette réorganisation est appelée à se généraliser sur toute la France.

DUERP 2014 et PAP 2015 : DIRCOFI, DNID et Douanes

Désormais, la consultation des agents dans le cadre du DUERP a lieu tous les 2 ans en lieu et place du recensement annuel des risques professionnels initialement prévu.

DIRCOFI :

La mise à jour a été un peu mise de côté par les chefs de service puisque malgré les relances de la Direction une seule fiche navette est remontée. Un groupe de travail s'est tenu en février 2015. Les représentants CGT regrette que les médecins de prévention et l'issu (inspecteur santé sécurité au travail) n'aient pas pu assister au groupe de travail du fait d'une convocation tardive de la Direction, la CGT demande des convocations plus en amont afin de garantir leur présence.

Les risques subsistent mais encore une fois aucun nouveau risque concernant les RPS n'est présent dans le DUERP 2014 et retranscrit dans le PAP 2015. Les représentants CGT le déplore et signifie à la Direction la progression de ces risques sur l'ensemble des agents.

Enfin la CGT suite à une question demande à la Direction de mettre en ligne la bonne version du registre santé, sécurité au travail (celle incluant les RPS) avec en parallèle une communication et une sensibilisation des chefs de service.

La CGT a voté CONTRE le DUERP 2014 et le PAP 2015 de la DIRCOFI.

DNID :

Malgré les initiatives de la Direction, les agents n'ont pas été sollicité par les chefs de services. Les groupes de travail ont eu lieu à Paris. Certains risques perdurent (transport de fonds et bijoux, bouton alarme), d'autres comme ceux liés au sous effectif se

sont traduits par un espacement des ventes et la prise en charge de tous les déplacement par le chef de service. Les représentants CGT ont à nouveau insisté sur l'importance de pourvoir ces commissariats aux ventes d'effectifs adéquats afin de solutionner le problème sur le long terme.

La CGT a voté CONTRE le DUERP 2014 et le PAP 2015 de la DNID.

DOUANES :

En 2015, les formations vont être déroulées et en début d'année le nouvel espace dématérialisé santé, sécurité au travail a été mis en place.

La Direction des Douanes a à nouveau exprimé la priorité mise sur le solutionnement des risques pour lesquels la réponse est matérielle en précisant que sur ces derniers les chefs de service ont une obligation de résultats. Les représentants CGT ont fait part de leur indignation face à cette posture et à la mise à l'écart des inscriptions et du traitement des risques RPS.

Les représentants CGT ont une nouvelle fois dénoncé l'absence de RPS pour les sites appelés à fermer mais ils ont également demandé l'inscription de l'aggravation du risque routier pour les agents du Verdon, si la Direction est restée hermétique au début des débats ; l'insistance de la CGT a débouché sur la mise en place d'une étude sur le kilométrage et a fréquence des trajets quotidiens de ces agents.

Concernant les risques de contamination, la Direction refuse la demande des représentants CGT de faire appel à une expertise agréée en s'abritant derrière le caractère international du problème et derrière la mise en œuvre des préconisations nationales. Les représentants CGT ont à nouveau démontré que malgré ces dispositions le risque perdure et demande à la Direction de trouver une solution. La Direction campe sur ses positions.

La CGT a voté CONTRE les DUERP 2014 et le PAP 2015 de la DIRCOFI, de la DNID et de la Direction des DOUANES.

Déclaration des représentants CGT au CHSCT 33 CGT FINANCES PUBLIQUES DE LA GIRONDE

Monsieur le Président du CHSCT de Gironde,

Nous ne pouvons pas commencer ce CHSCT sans évoquer les conditions de travail dans nos Directions.

Sur fond de restructurations, de suppressions d'emplois, de réductions des moyens en raison des politiques d'austérité, l'organisation du travail génère de plus en plus mal-être et souffrance. Notre ministère s'arc-boute dans une attitude de déni total. Il conteste la réalité de cette progression et avance l'idée de « raisons extérieures » aux risques psychosociaux. Pire, certains vont jusqu'à considérer leurs « démarches stratégiques » comme autant d'actions améliorant les conditions de vie au travail !!!

Allant toujours dans le même sens, puisque tout irait bien, les agents ne participeront plus qu'une année sur deux à l'écriture du DUERP et ce contre l'avis de toutes les organisations syndicales. Cet acte en dit long notamment sur l'attitude autoritaire adoptée par notre ministère !!!

D'ailleurs, le démaillage de nos structures (peut être devrions-nous parler de démantèlement) s'accompagne souvent d'un simulacre de dialogue social.

Pour la CGT, les seuls vrais experts du travail sont celles et ceux qui le font, à savoir les agents. Il est essentiel de reprendre la main sur la question du travail. Suicides, épuisements professionnels, crises de nerfs, conflits entre collègues, écrêtement d'heures, forte augmentation des comptes épargne temps, droit à congés bafoué.... On assiste ainsi depuis quelques temps à une explosion sans précédent de la souffrance au travail.

Et ce phénomène n'est pas prêt de ralentir....c'est pourquoi il est de notre devoir d'alerter nos Directions et de leur rappeler la responsabilité qui est la leur vis-à-vis de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des personnels.

En résumé, avec l'austérité, la santé au travail se dégrade et est généralement ignorée du débat public en dehors de certaines affaires retentissantes (suicides chez France télécoms, chez Renault, etc).

Comble de l'ironie, alors même que le contexte décrit ci-dessus induit obligatoirement que le CHSCT soit encore plus primordial et décisif, certains projets de loi envisagent sa suppression dans le privé....cherchez l'erreur.

C'est pourquoi salariés du privé et fonctionnaires vont ensemble répondre en masse à l'appel lancé par la CGT, FO et Solidaires le 09 avril 2015 dans le but de dénoncer en outre l'austérité et toutes les conséquences qui en découlent.

Concernant le CHSCT 20 mars 2015

Nous sommes réunis aujourd'hui pour le premier CHSCT séance plénière depuis les élections du 04 décembre 2014.

Lors du mandat écoulé, les représentants CGT ont à de multiples reprises pointé et dénoncé les nombreux dysfonctionnements de cette instance en Gironde, voire les manquements des directions vis-à-vis de leurs obligations.

À l'aube de ce nouveau mandat, les représentants CGT souhaitent exposer leurs attentes quant aux tenues des CHSCT :

1- Sur le plan institutionnel :

Des ordres du jour raisonnables et adaptés au bon exercice de notre fonction des représentants du personnel et à l'importance des sujets abordés.

Le respect des délais pour la communication des documents (pour 2014 : 6 PV restent à approuver).

Une réponse à chaque courriel ou écrit adressé par les représentants du personnel au Président du CHSCT.

Une meilleure articulation des travaux des comités techniques et des CHSCT.

2- Respect des prérogatives des CHSCT :

L'examen systématique des registres sante, sécurité au travail lors des séances plénières.

La communication des travaux du CHSCT à l'ensemble des personnels.

La consultation très en amont du CHSCT sur les projets importants.

L'accès au public du registre santé sécurité au travail pour inscription éventuelle.

Le respect des procédures en urgence (registre spécial)

Le respect de la réglementation amiante notamment en termes de signalétique.

L'application de la note d'orientation ministérielle sante, sécurité et conditions de travail 2015.

La communication des plans de prévention travaux.

3- Les moyens :

La communication aux représentants du personnel de tous documents nécessaires au bon exercice de leur représentation (liste récapitulative des gestionnaires de poste, copie des marchés nationaux dont l'objet a un lien avec les missions du CHSCT).

Les moyens humains, logistiques et organisationnels pour l'ensemble des acteurs (ISST/médecin de prévention, infirmières...

Les représentants CGT au CHSCT de Gironde.